



**Déclaration ministérielle  
Réunion Ministérielle 5+5 Finances  
Paris, le 24 janvier 2017**

\*\*\*

**Le Dialogue en Méditerranée occidentale, dit Dialogue 5+5, a été lancé officiellement à Rome en 1990. Conçu comme un forum sous régional informel, il réunit les pays de la Méditerranée occidentale du Nord (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) et les pays de l'Union du Maghreb arabe au Sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Il se décline depuis en de multiples fora auxquels il est apparu utile d'ajouter une déclinaison financière, dite 5+5 Finances, en raison de divers thèmes d'intérêt qu'une telle plateforme pourrait aborder.**

Le dialogue 5+5 Finances constitue une enceinte de discussion privilégiée pour renforcer la coopération euro-méditerranéenne ad hoc et l'intégration régionale maghrébine et optimiser les ressources existantes en vue de promouvoir les complémentarités et les synergies entre le Dialogue 5+5 et les initiatives régionales et internationales pertinentes.

**Cette perspective a été entérinée lors de la réunion de Tanger des Ministres des Affaires étrangères le 7 octobre 2015, sous coprésidence franco-marocaine** qui a marqué pour la France le début de la Coprésidence Nord du Dialogue de la Méditerranée occidentale 5+5, le Maroc continuant d'exercer la Coprésidence Sud.

Deux réunions des points focaux désignés par les ministres des Finances du Dialogue 5+5 se sont tenues à Paris les 11 juillet et 20 octobre 2016. Ces deux réunions ont été indispensables pour préparer dans les meilleures conditions la réunion ministérielle 5+5 Finances du 24 janvier. Cette rencontre a permis des échanges fructueux entre ministres des Finances des Etats de la rive Nord et de la rive Sud de la Méditerranée.

**DECLARATION FINALE**

Aux termes de nos discussions **sur la transparence financière**, nous soulignons l'importance de (i) la mise en œuvre des normes et des standards internationaux de transparence définis par le Groupe d'action financière (GAFI) et (ii) la mise en place de dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme adaptés aux risques encourus, conformes aux recommandations du GAFI.

La coopération avec le secteur privé est également essentielle car il détient des informations utiles dans la lutte contre ces fléaux.

A l'instar du G20, nous appelons le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI à travailler avec les autres organisations internationales afin de renforcer ses travaux relatifs à l'identification des failles et d'apporter une réponse aux problèmes qui subsistent dans le système financier. Nous plaidons également pour un renforcement des liens entre le GAFI et les Organismes régionaux de type GAFI (ORTG).

Sur le plan bilatéral, il existe, enfin, parmi les dispositifs permettant de lutter contre le financement du terrorisme, un outil efficace : le gel d'avoir. Il s'agit d'un dispositif permettant de geler, notamment à la demande d'un Etat tiers ou d'une instance internationale habilitée, les avoirs des personnes concernées sur le territoire national. Les pays dotés d'un tel dispositif sont ouverts à étudier, conformément à leurs législations nationales les demandes de gels qui pourraient lui être adressées.

**S'agissant du domaine fiscal**, *nous encourageons* la poursuite des dialogues bilatéraux entre administrations fiscales afin d'assurer une application uniforme des dispositions des conventions fiscales existantes, ce qui renforcera la coopération entre les Etats, améliorera le cadre des échanges économiques tout en sécurisant la situation des contribuables.

*Nous soulignons* la pertinence du Dialogue 5+5 Finances comme cadre d'échanges dans le domaine du renforcement de la transparence fiscale, facilitant (i) l'objectif de mise en œuvre de la norme internationale en matière d'échange automatique d'informations sur les comptes financiers et (ii) la connaissance des bénéficiaires effectifs.

Dans **le domaine douanier**, *nous considérons* que la coopération dans le cadre du dialogue 5+5 Finances doit être poursuivie en privilégiant : (i) la gestion coordonnée des frontières qui permet plus d'efficacité dans la lutte contre les grands trafics, le terrorisme et son financement, et (ii) la formation des agents qui constitue le socle de la réalisation des missions attribuées à l'administration des douanes et du maintien de l'efficacité de l'action douanière dans un contexte en pleine mutation.

Sur **les aspects financiers du changement climatique**, *nous saluons* l'entrée en vigueur de l'accord de Paris, et nous réjouissons des engagements pris et des initiatives lancées lors de la Conférence de Marrakech. *Nous exhortons* toutes les Parties et les institutions financières à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et selon leurs capacités respectives eu égard aux différentes situations nationales, de nature à garantir un développement socio-économique équilibré et équitable et lutter contre la pauvreté.

Dans ce cadre, *nous saluons* les contributions de certains pays émergents et des pays développés notamment ceux de l'annexe II de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et nous encourageons les Parties autres que celles déjà engagées par la Convention à fournir ou continuer à fournir les ressources financières sur une base volontaire, conformément à l'accord de Paris.

*Nous nous félicitons* de la feuille de route préparée par les pays développés pour atteindre l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020 de différentes sources.

*Nous nous félicitons* de l'approbation du Plan stratégique pour le Fonds vert pour le climat et appelons à la poursuite des efforts du Fonds pour intensifier ses opérations, en assurer la qualité et être à même de décaisser les ressources qui y sont affectées. *Nous insistons* sur l'importance d'assurer un accès efficace aux ressources financières du fonds vert et à d'autres sources financières pour soutenir les stratégies pilotées par les pays en ligne avec leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre d'une convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment grâce à des

procédures d'approbation simplifiées pour les entités nationales des pays en voie de développement.

*Nous saluons* l'engagement du secteur financier *et soulignons* la nécessité pour ce dernier d'augmenter sa capacité à mobiliser les investissements du secteur privé pour l'atténuation et l'adaptation des investissements. Nous *prenons note* des recommandations du groupe de travail du conseil de stabilité financière sur l'information financière liée au climat. Soulignant le caractère complémentaire du financement privé au financement public en faveur du climat, *nous reconnaissons* que les innovations financières peuvent contribuer à la mobilisation de capitaux privés pour les investissements verts et en vue d'optimiser le financement du climat, *nous encourageons* le partage des connaissances, le renforcement des capacités, l'analyse des risques et la coopération internationale. *Nous appelons les banques centrales, tous les ministères concernés, les régulateurs et les acteurs du marché* à une meilleure collaboration internationale sur ces questions, tout en veillant à ce que la reprise des activités financières ne soit pas entravée.

*Nous soulignons* que le prix du carbone est l'un des éléments pouvant favoriser les investissements bas-carbone. Dans ce contexte, *nous prenons note* des initiatives de tarification du carbone et *nous soutenons* la réduction des subventions aux combustibles à forte émission de gaz à effet de serre qui encouragent la surconsommation tout en reconnaissant la nécessité de soutenir les plus démunis.